



Brève n°10 du 09 septembre 2013

## « RETRAITES : L'ANALYSE DE LA CFDT »

Depuis 2010, la CFDT s'est positionnée pour une réforme globale et systémique sur le dossier des retraites.

Réforme systémique qui consolide le financement du système par répartition, qui instaure des mesures de justice pour celles et ceux qui sont victimes des inégalités actuelles (poly-pensionnés, femmes, personnes ayant eu des carrières marquées par la précarité, jeunes, chômeurs...), qui garantisse le pouvoir d'achat des actifs comme des retraités. Une telle évolution doit rendre le système plus juste, plus clair, plus harmonisé et plus solide. Y parvenir suppose au préalable une négociation avec les partenaires sociaux qui s'inscrive dans la durée afin de permettre la définition d'un scénario de convergence positive de l'ensemble des régimes à long terme.

Le gouvernement actuel a choisi une option différente en privilégiant la concertation sur une série de mesures dont l'objectif est de garantir le financement des régimes actuels à l'horizon 2020.

Attachée à la place et au rôle des acteurs de la démocratie sociale, la CFDT a fait valoir ses positions au gouvernement durant l'été dans l'objectif d'obtenir des avancées, notamment pour réduire les inégalités. Les principales évolutions du projet de réforme, commentées, sont consultables en suivant ce lien

<http://www.cfdtinra.net/nosdossiers/retraitesfp/2013/argunego-retraites.pdf>

Si la CFDT a été entendue pour partie sur certaines de ses revendications, notamment en matière de prise en compte de la pénibilité et d'améliorations des droits des femmes et des jeunes, elle n'en reste pas moins mobilisée pour faire évoluer ce projet. La CFDT-INRA demande à ce que la prise en compte des années de formation et d'études soit améliorée de manière substantielle. Redonner confiance aux jeunes générations exige une meilleure reconnaissance de l'acquisition de connaissances qui sont un atout et un investissement pour l'avenir. Le débat parlementaire qui débute en octobre sur ce dossier est l'occasion d'interpeller les élus en ce sens, la CFDT s'y emploiera. Dans l'intervalle, ce projet doit être soumis, pour avis consultatif, aux conseils d'administration des caisses de retraite avant d'être présenté au conseil des ministres le 18 septembre prochain.

Quant à la mobilisation du 10 septembre, la CFDT ne pouvait s'inscrire dans une action sur des mots d'ordre dénonçant les avancées en matière de réduction des inégalités.

Reconnaître les avancées, pointer les manques auprès des parlementaires pour peser sur l'étape actuelle, continuer à viser une réforme globale sur le long terme, c'est aujourd'hui la position de la CFDT.